



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### PROCES VERBAL N° 3 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	08 juin 2026
Présidence :	M. AUGEREAU Jean-Baptiste
Présent(s) :	M. BRUNET Benoît, M. CHOUTEAU Jean-Jacques, M. DOGUET Richard, M. GERNIGON Romain et M. LABBE Yohann
Excusé :	M. CHERRUAULT Jean-Paul
Assiste :	Mme DAUDIN Stéphanie (salariée référente)

#### **Préambule :**

*M. AUGEREAU Jean-Baptiste, membre du club de St Melaine OS (533183) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. CHERRUAULT Jean-Paul, membre du club de Segré ESHA (501894) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. DOGUET Richard, membre du club de Angers Douvre SC (520087) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. LABBE Yohann, membre du club de Beaucouzé SC (522033) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

#### **Appel :**

*Les décisions de la CDSA sont susceptibles d'appel auprès de l'instance d'appel du District de Maine et Loire.*

*D*

## **1. Validation Procès-verbal**

La commission valide le PV n° 2 du 16 mars 2026 sans remarque particulière.

## **2. Prise en compte au titre du Statut de l'Arbitrage**

La commission étudie la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

La commission prend en compte la situation des arbitres de clubs et les intègre dans l'étude des clubs en infractions.

La date limite de restitution des livrets pour les arbitres de club était fixée au 15 mai. Après un délai de tolérance jusqu'à la fin du mois de mai, la commission ne comptabilisera pas les livrets parvenus

au district au-delà de cette date.

Elle établit la liste des clubs de District en infraction au 15 juin 2026, au titre de l'article 41, alinéas 1 et 4, du Statut Fédéral et des Règlements Généraux de la LFPL, avec parution sur le site du District pour le 30 juin 2026 (date limite de publication définitive des clubs en infraction).

### 3. Ajustements sanctions financières (articles 46)

La commission vérifie et ajuste les sanctions financières au titre de l'article 46 du Statut Fédéral et des Règlements Généraux de la LFPL, pour parution sur le site du District.  
Elle actualise la situation des clubs et fait suivre au « service comptabilité » du district.

### 4. Situation sportive et mutés supplémentaires

La commission analyse la situation sportive des clubs au titre du statut de l'arbitrage.  
Elle dresse la liste des clubs de District autorisés à compter un ou deux joueurs muté(s) supplémentaire(s) dans leur effectif (article 45 du Règlement Fédéral), pour parution sur le site.

### 5. Courriers

Le président a répondu aux mails des arbitres :

- BANDU Laurent, du 22 mai 2026, nous informant de sa reprise après 1 année sabbatique au club de Montilliers (ancien club Cholet SO) : deux clubs de niveau Ligue donc gestion CRSA.
- MARCON Théodore, du 23 mars 2026, arbitre JAD concernant le nombre de matchs lui restant à arbitrer.

Le président a répondu aux mails des clubs :

- De Tiercé Cheffes, du 3 juin 2026, concernant le texte relatif aux mutations et nombre de mutés période et hors période par équipe, en fonction de la catégorie.
- De Vernoil Vernantes du 02 juin 2026, concernant la situation de ses arbitres de club.
- De St MathMénitré, du 11 mai 2026, concernant la situation de leur arbitre BELHADJ ADDA Samy.
- De SomloirYzernay Cp, du 05 mai 2026, concernant les frais de mutation de leur arbitre CHERON Donovan.
- De Turquant Loire FC, du 20 avril, souhaitant avoir des informations au niveau de l'arbitrage et au niveau statut muté de certains joueurs.
- D'Allonnes Brain, du 22 avril 2026, concernant le nombre de mutés pour la saison 2026/2027.
- De St Sylvain d'Anjou, du 31 mars 2026, concernant la situation d'un club.
- Du Plessis Grammoire, du 24 mars 2026, souhaitant avoir des informations sur la situation de leur arbitre BAYARD Tanguy.

*Prochaine réunion : à fixer*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
M. AUGEREAU Jean-Baptiste	M. DOGUET Richard